



République Française  
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE  
Arrondissement : Digne-les-Bains  
**MALLEMOISSON - COMMUNE**

Séance du mardi 28 avril 2026

Délibération N° DE\_2026\_034

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	15	15
Date de la convocation : 21/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil municipal), sous la présidence de Monsieur Henri COUVÉ.

Présents : Henri COUVÉ, Éric MOULET, Stéphanie SAMIN, Jean MORANA, Marion BYCZ, Laurent MAERO, Sylvie BAUDIN, Benoit RICAUVY, Stéphanie MATHIEU, Lionel SENOUSSE, Cécile FOULQUIER, Pauline VERNET, Sylan JAYET, Jean-Paul COMTE, Isabelle DELAMARE

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Cécile FOULQUIER est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL**

**1. Contexte réglementaire**

Conformément aux articles L.2311-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le budget primitif constitue l'acte par lequel le conseil municipal prévoit et autorise l'ensemble des recettes et des dépenses de la commune pour l'exercice à venir.

Il doit être voté en équilibre réel, chaque section – fonctionnement et investissement – étant équilibrée en recettes et en dépenses.

**2. Présentation du Budget primitif 2026**

Le Budget Primitif 2026 est présenté en équilibre réel, conformément à la nomenclature M57 :

- Fonctionnement : 1 239 100,31 €
- Investissement : 712 158,14 €

Il s'appuie sur les excédents 2025 et permet un financement intégral des investissements sans emprunt, avec un autofinancement prévisionnel d'environ 396 949 €.

**3. Synthèse par chapitres**

**Section de fonctionnement :**

- **Chapitre 011** : Charges à caractère général (246 712 €)
- En hausse, notamment du fait des coûts énergétiques et de maintenance.
- **Chapitre 012** : Charges de personnel (475 450 €)

- Niveau global maîtrisé, en cohérence avec les dépenses réelles constatées.
- **Chapitre 65** : Autres charges de gestion courante (63 453 €)
- En baisse, hors subventions aux associations maintenues.
- **Chapitre 66** : Charges financières (2 686 €)
- Faible niveau, traduisant un endettement très limité.
- **Chapitre 68** : Provisions (30 000 €)
- Nouvelle inscription, traduisant une gestion prudente.
- **Recettes principales** :
  - Fiscalité : 542 383 €
  - Dotations : 137 438 €
  - Produits divers : 131 050 €

#### Section d'investissement :

- **Chapitre 23** : Immobilisations en cours (450 000 €)
- Principal poste, lié aux projets structurants (bâtiments).
- **Chapitre 21** : Immobilisations corporelles (148 735 €)
- Dont voirie et équipements divers.
- **Chapitre 20** : Immobilisations incorporelles (21 000 €)
- Études et frais préparatoires.
- **Chapitre 16** : Remboursement de la dette (10 457 €)
- Niveau très faible.
- **Financement** :
  - Autofinancement : 396 749 €
  - Excédent reporté : 282 472 €
  - Subventions (RAR) : 24 673 €

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 14 voix pour

- **APPROUVE** le budget Primitif 2026 tel que présenté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Henri COUVÉ  
Président de séance

